

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 mars 2018

PRESENTS :

ROUCHUT Josiane - **BARGET** Paul - **BERGER** Nicole - **LEMARCHAND** Frédéric - **CASAS** Marie-Hélène - **DUCHE NARBONNE** Carole - **ARNAUD** Thierry - **LENOIR** Magalie - **PAUZAT** Yves - **DUCHEZ** Paul - **VINCENT** Sabine – **BOLA** Isabelle - **DAVID** Déborah – **MALLEFOND** Christophe

ABSENT : **PACHAUD** Karine (pouvoir donné à Nicole BERGER)

Séance ouverte à 20 H 30

M. Frédéric LEMARCHAND est désigné secrétaire de séance.

Lecture du procès-verbal de la réunion du 21 décembre 2017 : adoption à l'unanimité

La séance est enregistrée en audio.

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS

Les comptes administratifs des budgets communal, assainissement et lotissement « du bourg » (voir totaux des dépenses et recettes de l'année 2017 par section dans le tableau ci-dessous) sont en conformité avec les comptes de gestion de Madame la Trésorière.

Comptes Administratifs	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Communal	779 077,20	906 383,01	540 229,74	410 687,51
Budget Assainissement	42 856,32	45 401,28	23 463,57	19 625,78
Budget Lotissement Bourg	89 257,83	89 257,83	84 257,83	89 257,83

Le résultat d'exploitation du budget communal s'élève à 127 305,81 € et sera affecté lors du vote du budget.

Le résultat d'exploitation du budget assainissement s'élève à 2 544,96 €. C'était le dernier compte administratif assainissement vu que la compétence a été transférée à la communauté de communes de Noblat au 1^{er} janvier 2018.

Vote

⇒ **Comptes de gestion : adoptés par 15 voix pour**

⇒ **Comptes administratifs : adoptés par 14 voix pour** (Mme le Maire ne prenant pas part au vote)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	MONTANT
➤ AAPPMA La Roselle	150 €
➤ ACCA de Saint-Paul	150 €
➤ AFMD	60 €
➤ A Fleur de Pierre	150 €
➤ Amicale Saint-Louis	150 €
➤ Association des commerçants de St-Paul	150 €
➤ Association des maires ruraux	56 €
➤ Association des maires et élus de la Haute-Vienne	304,50 €
➤ APMAC	100 €
➤ Collèges Fernand Lagrange Pierre-Bufferière et Bernard Palissy	640 €
➤ Foot Sud	300 €
➤ Fondation du patrimoine	120 €
➤ Foyer rural de St Léonard	150 €
➤ FNACA	150 €
➤ FNATH	60 €
➤ GVA Pierre-Bufferière	150 €
➤ GVA Féminin	150 €
➤ La Marelle	300 €
➤ Le Patch paulois	150 €
➤ La Pétanque Saint-Pauloise	150 €
➤ Parar lo lop	150 €
➤ Saint-Paul Anes	150 €
➤ Saint-Paul Anes (subvention pour l'organisation de la fête de l'Ane)	3 000 €
➤ Saint-Paul Gym	150 €
➤ Saint-Paul Rando	150 €
➤ Secours populaire	200 €
➤ SPA	796,32 €
➤ Syndicat d'élevage	150 €

⇒ **Adoption à l'unanimité**

ADHESION A ENVIRONNEMENT NUMERIQUE SA

La société ENVIRONNEMENT NUMERIQUE propose la fourniture et la maintenance de deux logiciels, qui fournissent des données alphanumériques fiscales, foncières et cartographiques mises à jour très régulièrement. Toutes les communes de la communauté de communes sont abonnées depuis plusieurs années, et sont pleinement satisfaites des ressources apportées par cet outil.

Le coût de l'abonnement annuel s'élève à 350 € HT.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

CONTRAT DE BAIL ENTRE LA COMMUNE ET FREE MOBILE

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) demande aux opérateurs mobiles de justifier le respect de leur obligation de déploiement du réseau 3G et 4G. L'opérateur Free s'est vu attribuer une liste de communes où il doit mettre en œuvre cette obligation de déploiement.

Saint-Paul fait partie de ces communes : madame le Maire et les adjoints ont rencontré le chargé de mission de Free, chargé de trouver des zones d'implantation de nouvelles antennes relais.

Celui-ci propose l'implantation d'une antenne sur la commune, au lieu-dit La Redonde, à côté de l'antenne déjà existante de SFR. Il s'agira d'un pylône monotube, installé sur une parcelle communale de 50 m², pour laquelle Free s'acquittera d'un loyer annuel de 4 000 €.

Le permis de construire devrait être déposé en avril. Les travaux débuteraient en juillet. Le fonctionnement du relais devrait être opérationnel en octobre.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTREE 2018

Le sondage (questionnaire anonyme) fait auprès des parents d'élèves, quant à l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018, fait ressortir que 66% d'entre eux se positionnent pour le maintien de la semaine de 4,5 jours.

Les enseignants souhaitent également maintenir ce rythme.

Madame le Maire propose également de rester sur cette organisation qui permet de répartir les temps d'apprentissage sur cinq matinées. L'ensemble des membres du conseil municipal partage cet avis; il ne sera donc pas fait de demande de dérogation.

Le fonds de soutien (aide financière de l'Etat) pour les activités périscolaires étant reconduit pour 2018, les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) seront maintenues.

Madame le Maire en profite pour souligner l'implication des associations qui offrent une large gamme d'activités variées et appréciées.

Elle précise que seules 3 communes de la communauté de communes de Noblat vont demander une dérogation pour repasser à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Dates à retenir :

Printemps Culturel :

- 10 mars : magicien illusionniste TAO à 20H
- 17 mars : ensemble musical Harp'Edge à 20H30
- 24 mars : concert SaxANoblat à 20H30
- du 17 au 24 mars : exposition photos avec Photolim87 – vernissage le samedi 17 mars à 11H30.

Déchetterie : le dossier est chez le notaire

Extinction de l'éclairage public : les travaux devraient débuter en avril

Elagage : il débutera la semaine 11 sur les voies communales n° 5, 87 et chemin rural du Puyfraud.

Terrain : un particulier souhaiterait vendre un terrain qui jouxte le site des Pradelles. Il prendra contact avec Madame le Maire.

La séance est levée à 21H51.